**Retraites Une autre réforme est possible (Libération 9\_1\_23)**

Améliorer l’emploi des seniors, mettre à contribution les entreprises, payer à égalité femmes et hommes… Inventaire des alternatives au report de l’âge de départ à la retraite défendues par les syndicats et restées lettre morte. Le gouvernement présentera ses mesures mardi.

PAR FRANTZ DURUPT PHOTOS ALBERT FACELLY

Une réforme des retraites pour quoi faire, au juste ? Parce qu’«on vit plus longtemps» ? Parce que «la plupart de nos voisins» l’ont fait ? Pour investir ailleurs, «notamment dans la santé et l’éducation» ? Parce qu’il faut «plus de justice» et «renforcer l’emploi des seniors» ? Ou bien parce que «le système de retraite par répartition est en danger» ? A la fin, on ne sait plus trop. Si bien que le ministre du Budget, Gabriel Attal, insistait encore dimanche, dans le JDD, sur le fait que «chaque euro issu de la réforme […] sera consacré aux retraites». Entre son annonce, en mars dernier, et sa présentation ce mardi par sa Première ministre Elisabeth Borne, Emmanuel Macron et ses gouvernements auront justifié ce projet par tous les arguments ou presque, avec un discours volontiers mouvant. Mais s’agissant des solutions, ils seront restés collés à une idée fixe : hors du report de l’âge légal de départ d’au moins deux ans, point de salut. «C’est la réforme ou la faillite», assène encore Gabriel Attal. La référence est devenue un cliché, mais tout de même : il flottait dans l’air quelques effluves thatchériennes («There is no alternative») quand le chef de l’Etat a martelé, lors de ses derniers vœux aux Français, qu’«il nous faut travailler davantage» afin de «consolider notre régime de retraite par répartition qui, sans cela, serait menacé».

On comprend que l’idée lui soit attrayante : cela permet non seulement d’augmenter les recettes en obligeant de nombreux travailleurs à cotiser plus longtemps, mais aussi de réduire les dépenses en versant moins de pensions. En reportant l’âge légal de quatre mois par an à compter de cette année, l’exécutif attend, selon des documents qu’il a transmis aux organisations syndicales et patronales, des recettes de l’ordre de 19 milliards d’euros à l’horizon 2030, quand l’âge légal sera de 64 ans, et même 33 milliards à l’horizon 2035 si l’on va jusqu’à 65 ans, comme l’a prévu Emmanuel Macron durant sa campagne. Dans l’option consistant à s’arrêter à 64 ans tout en accélérant la réforme Touraine - qui prévoit d’allonger la durée de cotisation nécessaire pour partir à taux plein à 43 ans d’ici 2035 -, les recettes seraient à peu près les mêmes en 2030, à un milliard près. Dans les deux cas, il y a largement de quoi combler les besoins de financement anticipés dans le scénario du Conseil d’orientation des retraites (COR) sur lequel le ministre du Travail, Olivier Dussopt, s’appuie quand il évoque un déficit de 12 milliards d’euros en 2027 et de 15 milliards en 2032. Encore que, dans ses projections, le gouvernement ignore les transferts de dépenses sur d’autres prestations (notamment chômage et invalidité) : ceux-ci pourraient représenter plus du tiers des économies attendues, selon des calculs publiés par le COR en début d’année.

Les syndicats, eux, ont plusieurs fois insisté sur le fait qu’à leurs yeux, la santé financière du système n’est en fait pas menacée. «Le déficit projeté de 12 milliards d’euros pour 2027 ne représente en réalité que 3 % des dépenses de retraites par an. Un tel déficit ne met pas notre système en danger», fait ainsi valoir la CFDT. S’intéressant davantage au poids des retraites dans le PIB - qui devrait se stabiliser autour de 14 % - plutôt qu’au solde du système, le COR lui-même écrit dans son dernier rapport que ses analyses «ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l’idée d’une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite».

Pour autant, les syndicats ont joué le jeu de la concertation. «Ce déficit, on peut discuter de comment on le comble», disait encore Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, la semaine dernière. Mais, fermement et unanimement opposées à tout report de l’âge légal, les organisations de salariés ont proposé au gouvernement d’autres scénarios. Passage en revue de ces autres solutions possibles.

**Faire travailler davantage de séniors et payer autant les femmes que les hommes ?**

La CFDT et la CFTC insistent particulièrement sur le maintien dans l’emploi des salariés les plus expérimentés : «Si l’emploi des seniors progresse de 10 points pour rejoindre la moyenne européenne, on résout quasiment l’équation financière», fait valoir Yvan Ricordeau, le négociateur retraites de la CFDT. La CGT, tout comme FO, relève quant à elle qu’atteindre l’égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes permettrait de «renflouer la Sécurité sociale et les caisses de retraite de 5 milliards d’euros par an».

Et puis, contrairement à ce que répètent les membres de l’exécutif, relever l’âge légal n’est pas le seul levier dont le système dispose pour s’équilibrer. Le solde du régime étant le résultat de la rencontre entre des dépenses (345,1 milliards d’euros en 2021) et des recettes (346 milliards d’euros en 2021, ce qui a rendu le système excédentaire cette année-là), on peut l’ajuster en jouant sur l’une de ces composantes, voire les deux.

**Faire participer certains retraités et augmenter les cotisations ?**

Pour réduire les dépenses, on pourrait, comme le suggère une note publiée par Terra Nova, mettre les retraités à contribution en rognant les pensions des plus aisés d’entre eux. Mais cette piste, qui ciblerait une part conséquente de l’électorat macroniste, est autant exclue par le gouvernement que les syndicats. Aucun d’entre eux ne s’est risqué à la glisser dans le débat.

L’autre levier, que plusieurs organisations de salariés ont en revanche demandé au gouvernement d’explorer, consiste à augmenter les recettes en relevant le niveau des cotisations prélevées sur les salaires. Le COR a d’ailleurs évalué ce que cela impliquerait : il faudrait, dans tous ses scénarios, augmenter de 0,8 point le taux de prélèvement global à l’horizon 2027. Seulement, comme l’a répété la Première ministre, Elisabeth Borne, le 3 janvier sur France Info, c’est une «ligne rouge» tracée par ce gouvernement. Si «vous augmentez vos cotisations retraites pour les travailleurs, [ça] veut dire qu’en 2027, en moyenne par travailleur, il faudra payer 400 euros de plus par an de cotisations retraite», avait affirmé Macron en octobre sur France 2. Mais d’où sort donc cette somme impressionnante agitée comme la menace d’une attaque massive sur un pouvoir d’achat déjà érodé par l’inflation ? On l’a compris à la mi-décembre, dans un document adressé par le ministère du Travail aux syndicats et au patronat. On y lit que ces 400 euros par an correspondraient à la hausse nécessaire des prélèvements «au niveau du salaire moyen» - plus de 30 000 euros net par an aujourd’hui - pour équilibrer le système.

Les simulations réalisées par plusieurs économistes aboutissent à des résultats un peu différents. Michael Zemmour, du Centre d’économie de la Sorbonne, a calculé que «d’ici 2027, le salaire net moyen augmenterait selon les hypothèses du gouvernement et du COR de 128 euros pour atteindre 2 681 euros. Si on augmentait les cotisations de 0,8 point d’ici 2027, le salaire moyen n’augmenterait que de 107 euros. La hausse de cotisation représenterait donc en 2027 un montant net de 28 euros mensuels». Soit 336 euros sur douze mois. Toujours selon ses calculs, s’agissant d’un salarié au smic, le coût net serait de «14 euros par mois» en 2027 (soit 168 euros annuels) sur un salaire minimum qui se chiffrerait alors, sans coup de pouce, à 1 343 euros net.

Quant à Eric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l’Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) de Sciences-Po Paris, il a calculé qu’«en augmentant chaque mois de janvier les cotisations salariales de 4 euros par mois à partir de 2023, au bout de dix ans, il serait possible de récupérer 10 milliards d’euros». L’économiste ajoute qu’il serait possible de moduler ce montant selon les revenus afin que l’effort soit équitablement réparti. Dimanche auprès des Echos, François Bayrou a, lui, pointé qu’une «très légère augmentation» des cotisations patronales pourrait «garantir qu’il y a une juste répartition des efforts».

**Mettre à contribution les entreprises ?**

Mais on n’est pas non plus obligé de considérer que les salariés seuls devraient assumer l’effort. Les raisons de mettre leurs employeurs à contribution ne manquent pas. Un exemple : le manque à gagner causé par les exonérations de cotisations patronales qui ont constitué, depuis trois décennies, une grande majorité des politiques publiques en faveur de l’emploi. Aujourd’hui, 20 milliards d’euros manquent chaque année aux caisses de l’assurance vieillesse, rappelait récemment le Haut-Commissariat au Plan, que préside François Bayrou. En cause notamment : les «allègements Fillon» - visant les salaires jusqu’à 1,6 smic - et le crédit d’impôt compétitivité emploi, pérennisé en baisses durables de cotisations en 2019. Ces recettes manquantes, l’Etat les compense intégralement, en affectant notamment une part des recettes de la TVA - un impôt qui frappe autant les moins bien lotis que les plus nantis - au régime de retraites. Dans le même document du Haut-Commissariat au Plan, le négociateur retraites de l’Unsa, Dominique Corona, a retenu ce passage : «Une hausse de l’ordre de 1 point des cotisations patronales retraites augmenterait [les recettes] de quelque 7,5 milliards.» «Un point, c’est que dalle ! réagit le syndicaliste. On ne va pas fermer la France et les entreprises pour un point de plus.»

**Annuler des exonérations sur les salaires élevés ?**

Un autre gisement, moins polémique, se trouve dans les salaires plus élevés. Depuis le «pacte de responsabilité» mis en place par François Hollande en 2014, les entreprises sont aussi exonérées de cotisations sociales à destination de la branche «famille» pour leurs salariés rémunérés entre 2,5 et 3,5 smic (soit entre 4 270 et 6 000 euros brut par mois aujourd’hui). Selon une note du Conseil d’analyse économique publiée en 2019 - dont le président de l’époque, Philippe Martin, était un proche du Premier ministre Edouard Philippe -, ce cadeau n’a aucun impact positif sur l’emploi. Or le manque à gagner pour les caisses publiques serait tout de même de 3,1 milliards d’euros par an. Une situation si choquante que, dans le cadre de l’examen du dernier projet de loi de financement de la Sécurité sociale, ce sont des députés Renaissance, parmi lesquels un intime de Macron, Marc Ferracci - ancien conseiller à Matignon et rue de Grenelle - qui ont proposé que ces exonérations soient supprimées. Leur amendement n’a jamais été examiné, le gouvernement ayant opposé une fin de non-recevoir.

On pourra objecter que ces 3,1 milliards d’euros n’ont pas vocation à financer les retraites. Mais ce n’est pas non plus, théoriquement, le rôle de la TVA. Et puis après tout, l’exécutif lui-même joue de ces vases communicants. Il lui arrive même de l’assumer. On lit ainsi, dans l’exposé des motifs de son projet de loi de finances 2023, que «la maîtrise de l’évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites […] permettra de poursuivre la stratégie de baisses des prélèvements obligatoires». Et le document de citer «la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans». Or, quel manque à gagner la suppression de cet «impôt de production» représente-t-elle à terme ? Bruno Le Maire l’a dit mieux que personne, en septembre sur France Inter, en répondant au Medef qui critiquait ce projet de loi de finances trop dispendieux à son goût : «Il n’y a qu’à renoncer à baisser les impôts de production, ça coûte 8 milliards d’euros, ça fera une économie !» Et le ministre de l’Economie et des Finances d’ajouter : «Si le Medef veut véritablement réduire la dette et les déficits, qu’il vienne avec nous travailler à ce sujet, qu’il soutienne la réforme des retraites avec volonté, car c’est 8 à 9 milliards d’euros d’économies au bout du quinquennat.» Alors, une réforme pour «sauver le système», vraiment ?

**Déflagration**

PAR DOV ALFON

Pour une retraite, c’est une retraite. Le régime universel de retraite par points, totem de la Macronie en 2017, a été envoyé aux oubliettes. Cette refonte intégrale du système, censée fusionner les 42 régimes actuels et remplacer les annuités par des points, paraît maintenant bien trop dangereuse politiquement. Après cinq ans d’hésitations sur la marche à suivre, le gouvernement présentera sa proposition ce mardi 10 janvier, basé essentiellement sur un report de l’âge légal de départ, prôné depuis le début par l’ancien Premier ministre Edouard Philippe. 65 ans ? 64 ans ? Le suspense est ennuyeux et les dangers multiples, face à une mobilisation syndicale difficile à appréhender et à une conjoncture économique particulièrement difficile : inflation au plus haut, avec des hausses de prix importantes dans l’alimentaire, ralentissement de l’activité, l’explosion des prix de l’énergie, la crainte de coupures d’électricité, la fin des crédits faciles, la stagnation de l’immobilier… Alors, l’âge de la retraite ? C’est la réforme que les Français n’attendent pas. Dépourvu d’élan créateur, vide de souffle imaginatif, Emmanuel Macron en est réduit à adapter son projet au modèle désuet ultralibéral de l’époque Margaret Tatcher, connu sous l’acronyme Inapa, «Il N’y A Pas d’Alternative». Et pourtant, il y en avait des alternatives, comme le démontre notre enquête. Des propositions syndicales aux notes du Conseil d’analyse économique en passant par les études de Terra Nova ou les rappels à l’ordre du Haut-Commissariat au Plan, nombre de documents présentés ces derniers mois contiennent des pistes bien plus justes et équitables qu’une capitulation devant Eric Ciotti et consorts. Nous le démontrons avec force, chiffres à l’appui, en espérant toujours que la Macronie nouvelle version, même dépourvue de son essence fondatrice, saura au moins éviter une nouvelle déflagration sociale, au moment où nul n’en a besoin

**Une réforme en terrain miné**

Le report de l’âge légal de départ à la retraite est à haut risque dans un contexte économique incertain, une activité qui patine, une inflation au plus haut et un pouvoir d’achat qui s’effrite.

ANNE-SOPHIE LECHEVALLIER PHOTO CYRIL ZANNETTACCI. VU

Longtemps, l’exécutif a jugé que les «conditions n’étaient pas réunies pour relancer ce chantier». Cette conviction a été répétée par les différents hérauts de la macronie, après que le parcours du premier projet de réforme systémique des retraites au Parlement, largement contesté dans la rue, a été stoppé net par l’irruption de la pandémie à la fin de l’hiver 2020. Ainsi le chef de l’Etat citait-il le 9 novembre 2021, dans une allocution, les diverses raisons qui avaient motivé un nouveau report : «La situation sanitaire», «le besoin de concorde dans ce moment que vit notre nation», ou le «souhait unanime exprimé par les organisations syndicales et professionnelles de concentrer les efforts sur la reprise».

Cette fois, plus question de temporiser. Réélu pour un second mandat avec une réforme paramétrique du régime des retraites dans son programme, Emmanuel Macron la met en branle ce mardi. Pourtant, le contexte économique est loin d’être idéal. Encore la semaine dernière, Bruno Le Maire, son ministre de l’Economie et des Finances, en présentant ses vœux, a jugé «difficile» la conjoncture économique.

Incertitudes. En effet. La phase de reprise est terminée, l’activité patine, et le premier trimestre de cette année, à en croire les prévisionnistes, serait à la fois le pire depuis des mois et le plus défavorable de toute l’année à venir. Le PIB ferait du surplace, un peu au-dessus ou en dessous de 0 %. Le chômage arrêterait sa décrue. L’inflation serait au plus haut, avec un taux de 7 % anticipés par l’Insee en janvier et en février, un niveau jamais atteint depuis le retour de l’inflation et des prix alimentaires toujours très, très élevés. Les salaires n’évolueraient toujours pas au même rythme que les prix. Le pouvoir d’achat s’effriterait.

A ce tableau déjà sombre s’ajoutent les incertitudes. Le risque de coupures d’électricité, par exemple, est toujours là, même s’il faiblit avec des températures si douces pour la saison et une consommation en nette baisse. C’est aussi en ce début d’année que plusieurs filets de protection contre l’inflation commencent à se trouer : la hausse des tarifs du gaz et de l’électricité sera de 15 %, la ristourne sur chaque litre d’essence a disparu des stations de service depuis le soir du réveillon. Plusieurs dispositifs viennent néanmoins aider les plus modestes, comme une indemnité carburant de 100 euros que pourront demander les travailleurs à partir du 16 janvier, ou un chèque énergie exceptionnel versé ces jours-ci à 12 millions de ménages.

Dans un tel contexte, les effets immédiats du lancement d’une réforme si contestée qu’elle a été à même de ressusciter une unité syndicale portée disparue depuis 2010 ne sont pas encore tous limpides. Au gouvernement, on choisit la prudence et demande l’anonymat. «Je ne sais pas quoi vous dire sur la réaction sociale, on ne peut jamais la prévoir», lâchait un ministre à la veille de Noël, tandis qu’un conseiller de l’exécutif estimait également «la mobilisation difficile à anticiper», tout en remarquant qu’aucun syndicat n’annonçait «vouloir faire comme en 2010». Le relèvement de l’âge légal de départ de 60 à 62 ans sous la présidence Sarkozy avait donné lieu à une dizaine de journées de manifestations, rassemblant jusqu’à 3 millions de personnes - selon les syndicats - le 16 octobre. Un autre membre du gouvernement juge pour sa part qu’il s’agit «moins de la question du moment économique que du moment politique».

Au Medef, favorable au report de l’âge, on opte pour la résignation : «Il n’y a jamais de bon ou de mauvais moment. Il faut y passer. C’est une réforme certes anxiogène, mais le régime va être en déficit et puis, ce n’est pas elle qui changera la facture énergétique des entreprises.»

La réforme des retraites, tout comme un éventuel mouvement social d’ampleur, ne serait en tout cas pas indolore sur l’activité. «Elle va rajouter à l’attentisme, considère Anne-Sophie Alsif, cheffe économiste au Bureau international des prévisions économiques. Le problème pour 2023, après une année 2022 avec des bons indicateurs, c’est que les anticipations des agents sont très négatives.» Eric Heyer, directeur du département analyse et prévision à l’Observatoire français des conjonctures économiques, alerte sur le risque de crise sociale que représente cette réforme qui suscite tant d’oppositions : «A un moment où la situation est compliquée sur le pouvoir d’achat, où les inégalités sont plus importantes, tous les efforts vont être portés par les plus modestes, alors que d’autres solutions existent pour résorber le déficit.» Cette injustice est aussi mise en avant par Magali Della Sudda, politiste et sociologue chargée de recherche au CNRS : «Les retraites ne concernent pas tout le monde de la même manière, selon les générations et surtout selon les classes sociales. La réforme va faire peser sur les classes populaires, sur les travailleurs qui ont commencé tôt, le poids des ajustements budgétaires. On va faire payer aux employés, aux ouvriers, cette réforme alors que les inégalités se creusent, que les revenus de la rente ont augmenté.»

Injustice. Pour l’heure, personne ne se hasarde à pronostiquer l’ampleur de la mobilisation. D’autant que «paradoxalement, ce n’est pas quand la situation est la plus difficile que les contestations sont les plus massives observe Antoine Bozio, le directeur de l’Institut des politiques publiques. Quand ça va mal, quand les gens ont des difficultés à joindre les deux bouts, le problème du financement des retraites peut leur passer au-dessus de la tête». Mais l’intersyndicale n’est pas la seule à s’opposer au report de l’âge à 65 ans. Le mot d’ordre est partagé par les gilets jaunes, dont les rassemblements se poursuivent, sans pour l’instant fédérer massivement. Magali Della Sudda, qui a consacré des travaux de recherche à ce mouvement, constate que «les groupes sociaux qui avaient participé aux gilets jaunes, tels que les artisans ou les autoentrepreneurs, sont très affectés par la situation actuelle, par l’inflation des prix de l’énergie…» Elle rappelle également qu’une de «leur victoire de l’automne 2018 était un premier report de la réforme des retraites».

**La majorité s’assouplit pour faire plier LR**

Pour obtenir les votes des parlementaires de droite, Elisabeth Borne semble se diriger vers l’option d’un départ à la retraite à 64 ans.

LAURE EQUY

Un peu moins seuls. Gabriel Attal a salué dimanche «la responsabilité de celles et ceux qui sont cohérents avec les engagements pris» de décaler l’âge légal de départ à la retraite. Eric Ciotti se reconnaîtra dans l’amabilité lancée sur France 3 par le ministre délégué aux Comptes publics, lui qui, le matin dans le JDD, a offert quelques lignes de plaisir à l’exécutif. «La droite de gouvernement a toujours soutenu la nécessité d’une réforme des retraites qui conduit à travailler un peu plus», rappelle le président du parti Les Républicains, qui «souhaite pouvoir voter une réforme juste qui sauve notre système de retraite». Une onction assortie des précautions d’usage - Ciotti pose ses conditions et précise accorder son approbation à la réforme, pas à «ceux qui l’auront portée» - qui a de quoi requinquer la Première ministre, avant la présentation mardi des derniers arbitrages.

Cacophonie. Elisabeth Borne, qui avait échangé jeudi et vendredi avec Eric Ciotti et les chefs de file des députés et sénateurs LR, Olivier Marleix et Bruno Retailleau, doit se féliciter de s’être accordée trois semaines de rab mi-décembre. Les bonnes dispositions du Niçois confortent son choix. Les LR qui ont jusqu’ici donné dans la cacophonie sur l’âge légal, soutiendront-ils d’un bloc le futur texte (un projet de budget rectificatif de Sécu) présenté en Conseil des ministres le 23 janvier ? Eric Ciotti en fait son affaire, travaillant pour que leur position «soit unique et responsable». Le renfort du groupe LR (62 députés) pourrait permettre au gouvernement de s’épargner un recours au 49.3 qui, dans un contexte social tendu, n’est pas de nature à calmer le jeu - même si la Première ministre gardera la carte dans sa manche si jamais le débat s’embourbe dans l’hémicycle.

L’acquiescement n’est pas un quitus. Reprochant au Président d’infliger, en pleine crise, une réforme «trop sévère», Ciotti a demandé à la Première ministre d’en «atténuer la brutalité». Voilà la droite qui pourrait décrocher des inflexions sociales, distribution des rôles osée… LR souhaite ainsi que la revalorisation du minimum retraite à 1 200 euros par mois (pour une carrière complète), prévue par l’exécutif, s’applique aussi aux retraités actuels, en plus des nouveaux entrants. Les députés Renaissance comptent également porter cette revendication et si la Première ministre a dit vouloir donner la priorité aux «actifs qui vont devoir travailler un peu plus longtemps», elle a suggéré que le débat parlementaire pourrait élargir le champ. Surtout, le patron LR plaide pour un relèvement de l’âge légal de départ, plus progressif, à 63 ans en 2027, puis à 64 ans en 2032.

Arbitrage. C’était la décision que devait trancher l’exécutif. «Faut-il entrer dans le match avec une mesure d’âge à 64 ans pour démontrer que l’on a entendu LR et que la concertation a été utile, quitte à ne plus rien lâcher ensuite ? Ou rester, le 10 janvier, sur les 65 ans, qui est notre promesse de campagne ?» résume un poids lourd de la majorité. La première option, couplée à une accélération de la réforme Touraine - qui prévoit aujourd’hui d’allonger la durée de cotisation jusqu’à 43 ans en 2035 -, est celle privilégiée par Elisabeth Borne. Le 3 janvier sur France Info, la cheffe du gouvernement avait laissé entendre que le départ à 65 ans n’était «pas un totem», entrouvrant la porte à cet assouplissement. Le Président et la Première ministre se sont vus vendredi pour arrêter les ultimes arbitrages.

Selon l’Opinion, l’arbitrage consisterait par ailleurs à détendre le calendrier du report de l’âge légal : il s’agirait de le décaler, chaque année, de trois mois au lieu de quatre et de stopper le compteur à 64 ans. Le bougé était attendu, mais certains macronistes mettent en garde contre une multiplication des concessions : «Il est difficile d’en rabattre sur les 65 ans, le rythme du report de l’âge légal et de demander en même temps des mesures d’accompagnement sur tous les enjeux, même si elles sont justifiées dans l’absolu. Il faut garder en tête un principe d’équilibre pour préserver le système par répartition», prévient le député Renaissance Marc Ferracci.

Que la pièce tombe sur 64 ou 65 ans, la colère de Laurent Berger ne se dissipe pas. Le secrétaire général de la CFDT a redit, dimanche au Parisien, son opposition frontale à une mesure d’âge, «la plus dure de ces trente dernières années». Si le gouvernement la maintient, «même avec des mesures positives sur les carrières longues ou la pénibilité […], il n’y aura pas de deal avec la CFDT», persiste-t-il, prêt à «tout pour que le gouvernement recule». Dans la foulée de la conférence de presse d’Elisabeth Borne, les syndicats, qui affichent un front uni (une première depuis douze ans et la réforme Woerth), doivent se réunir mardi soir à la Bourse du Travail (Paris) pour s’accorder sur la riposte.

**Régime universel : les macronistes nostalgiques des points de départ**

S’ils sont prêts à soutenir le projet du gouvernement, présenté mardi, les députés de la majorité regrettent la réforme visant la création d’un régime universel défendu lors du premier quinquennat.

LAURE EQUY

Ils se voyaient - pour reprendre une formule toute macronienne - comme «une génération de bâtisseurs». Les patients artisans d’une refonte intégrale du système, pèlerins prêchant, dans la campagne présidentielle de 2017, «plus d’équité», «plus de lisibilité». Leur «cathédrale» : le régime universel de retraite par points. Lors du premier quinquennat, il avait fallu deux ans et demi à Jean-Paul Delevoye pour monter pierre après pierre ce dispositif censé fusionner les 42 régimes actuels et remplacer les annuités par des points afin de calculer le montant des pensions. Les marcheurs avaient vu les choses en grand, missionnant des «ambassadeurs», avant d’entrer dans le long tunnel parlementaire. Et puis, patatras en mars 2020. Mis sur pause pendant la crise sanitaire, le projet de loi est resté en plan. Aux oubliettes, la grande réforme… sauf pour les macronistes qui y pensent encore, non sans regret.

Epouvantail. En attendant de défendre la «V2» de la réforme des retraites, présentée mardi par la Première ministre Elisabeth Borne, les députés de la majorité, s’ils soutiendront le futur texte sans hésiter, doivent se faire à l’idée : expliquer un report de l’âge légal «bête et méchant» est moins excitant. «Réformer le système dans son ensemble pour le rendre plus compréhensible avait du sens. En regardant dans le rétro, il y a forcément un peu de nostalgie», reconnaît volontiers le député Horizons Paul Christophe, qui fut corapporteur de la précédente réforme. «On avait des éléments à proposer qui étaient un peu plus que de la gestion, il y avait une vraie volonté de transformer le système», se souvient Eric Bothorel (Renaissance). En off, un autre, voit plus sévèrement dans ce retour à une bonne vieille mesure purement paramétrique, «le symbole de la banalisation du macronisme. Dans le précédent mandat, on portait une réforme emballante. Que reste-t-il de l’originalité de notre offre, transformatrice et disruptive ?» On ne saurait mieux dire au Modem, où François Bayrou défend l’idée du point depuis 2007.

Les contours de la réforme actuelle ne sont pas une surprise pour la macronie, qui l’a défendue durant la campagne présidentielle et des législatives, consciente aujourd’hui que l’épouvantail des «65 ans» lui a probablement coûté sa majorité absolue à l’Assemblée nationale… Les députés Renaissance comprennent et reprennent l’explication financière donnée par Emmanuel Macron pour justifier le renoncement au système universel. «Les conditions macroéconomiques ne sont pas les mêmes et je tire les enseignements de ce qui n’a pas été compris, convenait le Président en présentant son programme, le 17 mars. Etant donné la tenue des comptes publics, il est normal que nous travaillions plus.»

Rapporteur général de la réforme de 2020, Guillaume Gouffier-Cha (Renaissance) estime aussi qu’«on n’a pas l’espace politique pour aller sur le système universel. C’est un regret de ne pas être allé au bout mais aujourd’hui réformer le système pour garantir sa pérennité budgétaire est de notre responsabilité. On n’a pas toujours que des mesures sucrées à annoncer.» Le décalage de l’âge légal de départ était d’abord ainsi emballé : grâce aux économies dégagées, on pourra financer des réformes d’avenir, pour l’écologie, l’école ou la santé. Compliqué. Place au message basique : «L’équation budgétaire n’est plus la même qu’en 2020, il faut s’adapter à la nouvelle donne, estime Marc Ferracci, député Renaissance. Pour préserver le système de retraites, il faut introduire ce levier qui consiste à travailler plus nombreux et plus longtemps.»

Le souvenir macroniste de la réforme universelle est, avec le temps, enjolivé. A l’époque, tout n’était pas ficelé. «Il y avait quelques lacunes autour de la valeur du point et on n’avait pas rassuré certaines professions comme les avocats ou les bas salaires de la fonction publique», admet Paul Christophe. L’enthousiasme des marcheurs était loin d’être communicatif : «Pour nous, la retraite par points était la plus juste mais une sorte d’angoisse généralisée s’est propagée, se souvient Sylvain Maillard, député de Paris et vice-président du groupe Renaissance. Le système était si différent qu’il y avait toujours un stress d’être perdant.» L’introduction d’un âge pivot avait achevé de plomber le récit sur la réforme systémique, larguant la CFDT. Après des semaines de mobilisation, Edouard Philippe, alors Premier ministre, avait dû suspendre sa mesure paramétrique pour accorder aux partenaires sociaux une «conférence de financement» et actionner l’article 49.3 afin de venir à bout du débat qui s’enlisait à l’Assemblée.

Grand soir. Au moment de livrer à nouveau bataille, les députés de la majorité veulent croire que la douloureuse mesure d’âge dégagera des marges de manœuvre pour défendre des améliorations sur la pénibilité, les carrières longues. Ils souhaitent que la pension minimale à 1 200 euros pour une carrière complète concerne les futurs retraités mais aussi les actuels, et s’intéressent de près à la création d’un index sur l’emploi des seniors. Un groupe de travail d’une vingtaine de députés Renaissance, piloté par Sylvain Maillard, planche sur la réforme, au sein duquel Marc Ferracci et Charlotte Parmentier Lecoq suivent notamment les sujets d’emploi des seniors et d’usure professionnelle.

Convaincus que la réforme de 2020 est gelée, pas enterrée, les macronistes continuent, en parallèle, de rêver au grand soir de l’universalité. «On y viendra un jour. Quand on sortira de cette succession de crises, il faudra pouvoir reprendre ce chantier», prédit Guillaume Gouffier-Cha. «Je suis attaché à ce qu’on continue la réflexion», abonde Marc Ferracci. Les deux réfléchissent au moyen d’y faire mention : «J’espère que la manière de poser un jalon dans le projet de loi fera partie des discussions», assure ce dernier. Dans le programme de Macron en 2022, une petite ligne prévoyait déjà la «poursuite des concertations sur un régime universel plus simple, seulement pour les générations futures». Points de suspension.